

L'énergie au naturel

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 1er mai 2026

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise individuelle L'énergie au naturel située 9 place de l'Hôtel de Ville à Suippes, inscrite au répertoire des entreprises et des établissements sous le numéro 920 480 068 00021, et de son client dans le cadre de la vente du service suivant : séance de thérapie énergétique.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de rendez-vous. Ils sont libellés en euros et calculés TTC.

A Suippes :

- Séance adulte et adolescent : 55€
- Séance enfant : 45€
- Forfait 3 séances de massage chinois : 155€.

A Reims :

- Séance adulte et adolescent : 60€
- Séance enfant : 50€
- Forfait 3 séances de massage chinois : 170€.

L'entreprise individuelle L'énergie au naturel s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer le service commandé aux prix indiqués lors de la prise de rendez-vous.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

L'entreprise individuelle L'énergie au naturel propose les remises suivantes :

- Une séance d'une durée de 1 heure est offerte à un client ayant adressé à l'entreprise L'énergie au naturel 3 nouveaux clients étant venus en rendez-vous et ayant payé leur séance.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement du service s'effectue :

- soit par chèque,
- soit en espèces.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes : paiement comptant à la fin de la séance.

Clause n°6 : Responsabilité civile professionnelle

L'entreprise individuelle L'énergie au naturel a souscrit un contrat d'assurance afin de garantir la responsabilité civile professionnelle de son activité de médecine alternative, auprès de la société Pacifica, régie par le code des assurances, 8/10 Bd de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15.

Clause n° 7 : Médiateur de la consommation

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci- dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS

IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE

3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Clause n° 8 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Châlons en Champagne.

Fait à Suippes, le 1er mai 2026